



Ministère des Affaires Etrangères, de
l'Intégration Régionale et de la Coopé-
ration au Développement

MAEIRCD-MAGAZINE

No 54 du 2 Octobre 2026

Trois nouveaux Ambassadeurs présentent leurs lettres de créance au Président de la République du Burundi

Dans cette Edition:

page



Trois nouveaux Ambassadeurs présentent leurs lettres de créance au Président de la République du Burundi

1

Émission publique des porte-paroles des institutions

2

Projet « Eduquer Linda » : une quarantaine de jeunes filles récompensées pour leurs performances scolaires

3

Le Ministre Edouard Bizimana reçoit le Chargé d'Affaires a.i des Etats-Unis au Burundi

5

Le Ministre en charge des Affaires Etrangères accorde une audience à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie au Burundi

5

7ème Session de la Commission Mixte Permanente de Coopération entre la République du Burundi et la République Unie de Tanzanie

6

Entretien entre le Ministre burundais Edouard Bizimana et son homologue tanzanien Mahmoud Thabit Kombo

8

Entretien avec le Délégué Permanent de l'Estonie auprès de l'UNESCO

9

Le Président de la République du Burundi et Président en exercice de l'Union Africaine, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, a reçu le 29 septembre 2026, au Palais Ntare Rushatsi, les lettres de créance de trois nouveaux Ambassadeurs accrédités au Burundi. Il s'agit de l'Ambassadeur de l'Union Européenne, Monsieur Alessandro Villa, l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République arabe d'Egypte, Madame Ingie Shérif El Samanoudy, ainsi que de l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Française au Burundi, Madame Caroline Vinot.

Avec le représentant de l'Union Européenne, les échanges ont porté sur le renforcement de la coopération et sur l'accompagnement du Burundi dans la mise en œuvre de ses priorités de développement. Les discussions avec le nouvel Ambassadeur d'Egypte ont porté sur la gestion et le partage des eaux du Nil, dont le Burundi abrite l'une des sources les plus méridionales.

A cette occasion, Madame Ingie Shérif El Samanoudy a sollicité l'appui du Chef de l'Etat burundais en faveur d'un partage équitable de cette ressource, essentielle à la population égyptienne. Avec l'Ambassadeur de France, les échanges ont porté sur le renforcement

des relations bilatérales, avec un accent particulier sur l'éducation et la promotion de la langue française. La place des centres culturels dans le développement des échanges a également été évoquée.

Le Président Ndayishimiye a souligné l'importance de

renforcer l'enseignement et l'apprentissage du français auprès de la jeunesse burundaise, afin de favoriser une meilleure maîtrise de cette langue et de consolider les échanges entre les deux pays. **(Présidence)**

Émission publique des porte-paroles des institutions



Le Gouvernement du Burundi a répondu aux préoccupations de la population, le 29 Septembre 2026, à Ngozi, à l'occasion de l'émission publique des porte-paroles des institutions nationales, tenue au stade Agasaka. Les porte-paroles des différentes institutions ont répondu aux questions des journalistes et des citoyens sur plusieurs sujets d'intérêt national.

À l'ouverture de l'émission publique des porte-paroles des institutions nationales, le Président de la République du Burundi, à travers sa porte-parole Madame Nancy-Ninette Mutoni, a appelé les Burundais à promouvoir l'agriculture, notamment la culture de l'avocat, à planter davantage d'arbres et à protéger les forêts. Il les a également exhortés à rechercher des solutions concrètes aux problèmes, à préserver la paix et la sécurité à l'approche des élections. Aux élèves, il a recommandé la bonne conduite et l'assiduité au travail.

Répondant aux questions des journalistes sur les disparités salariales entre les travailleurs régis par des statuts spéciaux, Madame Mutoni a indiqué que des erreurs avaient été constatées dans le processus de correction. Elle a précisé que le travail de correction est terminé et que le projet de loi y relatif sera prochainement soumis au Conseil des ministres.

Le porte-parole du Ministère en charge de la Fonction Publique Monsieur Obède Niyonkuru, a pour sa part indiqué que les dossiers des travailleurs non encore rétablis dans leurs droits sont examinés au cas par cas par une équipe d'experts.

Le porte-parole du Ministère en charge du Commerce Monsieur Onésime Niyukuri a expliqué que la suspension de la production et de la commercialisation des boissons à forte teneur en alcool vise notamment à protéger la santé de la population. Les commerçants concernés doivent rassembler leurs stocks et fournir des informations sur leur provenance. Une commission évaluera les conséquences de cette mesure.

Face aux fortes pluies et vents violents annoncés dans le contexte d'El Niño, le Secrétaire Général et porte-parole du Gouvernement, Monsieur Jérôme Niyonzima, a assuré que des mesures préventives sont en cours. Le curage des caniveaux et le dégagement des voies d'écoulement des eaux ont notamment été recommandés. Un budget de 20 milliards de francs burundais est également prévu pour faire face aux catastrophes.

La porte-parole du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, Madame Câline Nduwayo a indiqué que 5 223 documents de voyage avaient été délivrés à des Burundais souhaitant rentrer du Kenya. Elle a ajouté que plus de 6 000 personnes ont déjà été accueillies au poste-frontière de Kobero. Le Ministère affirme n'avoir reçu aucune confirmation concernant d'éventuels décès. Il a précisé également qu'aucun Burundais en provenance du Kenya n'est actuellement détenu en Tanzanie.

Le Chargé de la Communication à la Banque de la République du Burundi Monsieur Bacinoni Bellarmin, a indiqué qu'une intrusion dans les comptes de la BRB avait été constatée fin juin 2024, avec un transfert de fonds vers la Pologne. Les autorités compétentes ont été saisies et des mesures ont été prises pour empêcher le retrait d'une partie des fonds. Les enquêtes se poursuivent afin d'identifier les auteurs.

Le porte-parole de la Cour suprême, Madame Agnès Bangiricenge, a annoncé que la pénurie de vivres signalée dans certains établissements pénitentiaires avait été résolue grâce aux mesures prises depuis vendredi dernier. Elle a également précisé que les détenus ayant purgé leur peine ou bénéficié d'une remise en liberté sont

progressivement libérés. Certains peuvent toutefois rester détenus lorsqu'ils n'ont pas encore exécuté les obligations civiles prévues par la décision judiciaire.

L'émission publique a ainsi permis aux représentants des institutions de répondre aux principales préoccupations soulevées par les journalistes et les citoyens. (RTNB)

Projet « Eduquer Linda » : une quarantaine de jeunes filles récompensées pour leurs performances scolaires



Du matériel scolaire entre les mains, du matériel d'hygiène et une enveloppe de 150 000 francs burundais chacune, c'est avec ces appuis que quarante jeunes filles parmi les plus brillantes de différentes écoles et provinces du pays ont été honorées dans le cadre du programme « Eduquer Linda ». Cet événement s'est déroulé à Kibimba en commune et province de Gitega, le lundi 28 septembre 2026.

A l'occasion de la remise de ces appuis, les visages des jeunes filles bénéficiaires traduisaient la satisfaction de voir leurs efforts scolaires récompensés. L'initiative est portée par la Fondation Merk, représentée au Burundi par la Première Dame du Burundi Son Excellence Angeline Ndayishimiye. Prenant la parole, Son Excellence Angeline Ndayishimiye a

expliqué que le programme « Eduquer Linda » vise à soutenir les jeunes filles qui se distinguent par leurs résultats scolaires.

L'objectif de cet événement était de les encourager à poursuivre leurs études avec, davantage, de détermination et, surtout, de donner envie à d'autres filles de leur emboîter le pas. La Première Dame de la République du Burundi les a ainsi exhortées de rester concentrées sur leurs études et se prémunir contre les distractions susceptibles de compromettre leur parcours scolaire.

Après cette cérémonie, la Première Dame du Burundi accompagnée de participants, a parcouru les différentes infrastructures de l'école socle du savoir en commune Nyabihanga, une institution relevant de la Fondation Bonne Action Umugiraneza. Ils ont d'abord visité les salles de classe. La visite s'est ensuite poursuivie à la bibliothèque. Le parcours s'est prolongé dans les dortoirs avant de s'achever au réfectoire. La visite a permis aux participants de découvrir les différentes infrastructures qui composent l'école socle du savoir. (Le Renouveau)

Lycée Don Bosco : Angeline Ndayishimiye appelle les jeunes à renforcer la prévention du choléra, Ebola et Mpox



La Première Dame du Burundi, Son Excellence Angeline Ndayishimiye, a rehaussé de sa présence, le mardi 29 septembre

2026, au Lycée Don Bosco, dans la province de Butanyerera, les activités de sensibilisation des élèves à la prévention du choléra, de la maladie à virus Ebola, de la Mpox et du VIH/Sida. A cette occasion, elle s'est munie d'un don de matelas, savons et kits sportifs. Après cette activité, Son Excellence Angeline Ndayishimiye a effectué une visite au centre d'écoute et de prise en charge médical et psychosociale Umugiraneza, située sur la colline Burengo pour reconforter et encourager les malades.

Dans ses interventions, elle a indiqué que ces activités avaient pour objectif de partager avec les jeunes des

connaissances sur la prévention et la lutte contre les maladies susceptibles de compromettre la santé de la population. Son Excellence Angeline Ndayishimiye a particulièrement insisté sur le rôle de la jeunesse dans la prévention de ces maladies à l'endroit de leurs pairs soulignant qu'elle constitue l'avenir du pays d'où les jeunes doivent acquérir des connaissances et adopter des comportements responsables afin de contribuer à la protection de leur santé et celle de leur communauté. Elle a également souligné l'importance de l'hygiène et l'assainissement, notamment la protection des sources d'eau, l'hygiène alimentaire et corporelle. La Première Dame du Burundi a, en outre, appelé les jeunes à adopter de bons comportements et à éviter les facteurs susceptibles de les exposer au VIH/Sida, à la Mpox et d'autres maladies sexuellement transmissibles, ainsi qu'aux grossesses non désirées. Elle a insisté sur l'importance de l'éducation des jeunes et du dialogue entre parents et enfants, estimant que l'encadrement familial contribue à leur inculquer de bonnes valeurs et préparer leur avenir. Elle a ainsi invité les jeunes à contribuer à la sensibilisation de leurs pairs et de la communauté sur la prévention de ces maladies, à travers l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et le recours rapide aux services de santé dès l'apparition de signes suspects.

De son côté, le Ministre en charge de l'Education Monsieur François Havyarimana a exhorté les jeunes à res-

pecter les règles d'hygiène et d'assainissement ainsi que les conseils prodigués par les professionnels de santé. Il les a invités à consulter rapidement les structures de santé en cas d'apparition de symptômes. Il a également salué l'engagement constant de la Première Dame du Burundi en faveur de l'éducation et de l'encadrement de la jeunesse, notamment à travers des initiatives venant compléter les enseignements dispensés dans les établissements scolaires. Il a appelé les élèves à lutter contre l'insalubrité dans leurs écoles et maintenir une bonne hygiène corporelle afin de contribuer à la prévention des maladies liées au manque d'hygiène. A cette occasion, Son Excellence Angeline Ndayishimiye a apporté un don composé notamment de matelas, savons et matériel destiné aux exercices physiques, dont des ballons et d'autres.

Après les activités au Lycée Don Bosco, la Première Dame du Burundi s'est rendue au centre d'écoute et de prise en charge médical et psychosocial «Umugiraneza», située sur la colline Burengo.

Après la réconfortation et l'encouragement aux malades, elle leur a remis un don composé notamment de vivres, charbon de bois et matériel destiné aux activités physiques, dans le but de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur prise en charge. **(Le Renouveau)**

Le Sénat Burundais adopte à l'unanimité le projet de loi portant accès à l'information publique



En séance plénière dirigée par le Président du Sénat Très Honorable Gervais Ndirakobuca le mardi 29 septembre 2026, les sénateurs ont analysé et adopté à l'unanimité, le projet de loi portant accès à l'information publique. La Ministre de la Communication et des Médias Ambassadeur Evelyne Butoyi

était l'envoyée du Gouvernement au palais des congrès de Gitega pour expliquer les motifs de ce projet de loi.

Au cours de son exposé des motifs, Madame Butoyi a indiqué que l'accès à l'information est un droit fondamental qui permet à toute personne de demander et d'obtenir des informations détenues par les organismes publics ou privés investis d'une mission de service public. Ce droit est essentiel pour la promotion, la transparence, la bonne gouvernance et l'État de droit. Elle a aussi rappelé que la promotion de la bonne gouvernance, de la transparence, de l'État de droit et de la lutte contre la corruption font partie des piliers fondamentaux de l'action gouvernementale en vue d'atteindre la Vision Burundi, « pays émergent en 2040 et développé en 2060 ». Selon elle, les personnes en quête d'information publique éprouvent des difficultés à accéder à l'information demandée et souhaitée pour exercer leurs droits parce qu'il n'y a pas de loi qui oblige le détenteur de l'information à la leur livrer, ce qui enfreint aux droits et libertés des

gens reconnus par la Constitution de la République du Burundi.

C'est dans cette optique qu'une loi portant accès à l'information publique est une nécessité. Toutefois, la mise en place de la loi portant accès à l'information publique ne vient pas pour permettre l'étalage au public des informations réputées confidentielles détenues par les organismes publics et privés. Ainsi, des dispositions pertinentes qui consacrent des exceptions au principe du droit d'accès à l'information ont été envisagées en guise de garanties de la confidentialité et le secret des institutions.

La Ministre de la Communication et des Médias l'Ambassadeur Evelyne Butoyi a aussi précisé que la volonté de mettre en place cette loi date de 2013. L'expression de la nécessité de mise en place de cette loi avait été mise en exergue lors des différents fora organisés par le Gouvernement et la société civile (2011, 2013 et 2023). Après l'exposé

des motifs, les sénateurs ont soulevé leurs inquiétudes en rapport avec ce projet de loi et ont reçu des éclaircissements y relatifs. Ils ont voulu savoir les nouveautés qu'apporte le projet de loi portant accès à l'information publique par rapport aux lois déjà existantes et garantissant l'accès à l'information publique. Elle a précisé que les innovations apportées est que le droit d'accès à l'information publique sera désormais encadré par une loi spécifique ; les citoyens auront accès aux informations qui leur permettront de prendre des choix éclairés dans le cadre de la Vision du Burundi, « pays émergent en 2040 et développé en 2060 ». Cette loi vient aussi cimenter et promouvoir la culture de la bonne gouvernance, la transparence et l'État de droit, piliers fondamentaux de l'action gouvernementale. Il vient également matérialiser le contenu de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples dûment ratifiée par le Gouvernement du Burundi et qui fait partie intégrante de la Constitution. Après avoir analysé en fond et en forme le présent projet de loi, les sénateurs l'ont adopté à l'unanimité. **(Le Renouveau)**

Le Ministre Edouard Bizimana reçoit le Chargé d'Affaires a.i des Etats-Unis au Burundi



Le mardi 29 septembre 2026, Son Excellence Monsieur Edouard BIZIMANA, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, a accordé une audience à Monsieur Timoty Sikes, Chargé d'Affaires a.i à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Burundi, venu pour une

visite de courtoisie.

Au cours de cet entretien, les deux personnalités ont réaffirmé les liens d'amitié et de coopération qui unissent le Burundi et les Etats Unis d'Amérique. Elles ont exprimé leur volonté commune de renforcer davantage ces relations bilatérales, dans l'intérêt des peuples des deux pays. Les échanges ont également porté sur des questions régionales, notamment la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs.

Les interlocuteurs ont évoqué la situation préoccupante au Sud et au Nord Kivu, actuellement affectés par des crises récurrentes liées aux activités du mouvement M23 et le Rwanda. Ils ont souligné l'importance d'une coopération accrue entre les Etats de la région et leurs partenaires internationaux afin de promouvoir la sécurité, la stabilité et le développement durable. **(MAEIRCD)**

Le Ministre en charge des Affaires Etrangères accorde une audience à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie au Burundi

Le mardi 29 septembre 2026, le Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, S.E. Ambassadeur Édouard BIZIMANA, a

reçu en audience M. Sergey V. CHERNENKO, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la Fédération de Russie au Burundi.

Les deux personnalités ont échangé sur les préparatifs

du 3^e Sommet Russie-Afrique et du Forum économique et humanitaire Russie-Afrique, qui se tiendront les 28 et 29 octobre 2026 à Moscou, en Fédération de Russie.



Les discussions prévues au programme porteront, comme lors des éditions précédentes, sur les principaux axes de la coopération russo-africaine, notamment les échanges commerciaux, les investissements, la coopération dans le domaine des usages pacifiques de l'énergie nucléaire, le développement des systèmes de paiement, la transformation numérique ainsi que la sécurité alimentaire.

Ce Forum réunira des représentants des autorités publiques, des organisations internationales, des milieux d'affaires et financiers, ainsi que des communautés scientifique et experte de la Russie et des pays africains. (MAEIRCD)

7^{ème} Session de la Commission Mixte Permanente de Coopération entre la République du Burundi et la République Unie de Tanzanie



Le Burundi a invité et abrité du 29 au 30 septembre 2026, la 7^{ème} Session de la Commission Mixte Permanente de Coopération entre la République du Burundi et la République Unie de Tanzanie à Best Outlook Hôtel dans la capitale économique de Bujumbura.

Cette session de haut niveau, qui fait suite à la 6^{ème} Session tenue à Kigoma du 03 au 05 mars 2021, avait pour objet de passer en revue la mise en œuvre des décisions antérieures de 2021, et d'explorer de nouveaux domaines de coopération.

Elle s'inscrivait dans la volonté commune des deux Chefs d'État de transformer une amitié historique, en un partenariat stratégique au service du développement et de l'intégration régionale.



Dans son allocution d'ouverture, Monsieur Sophonie Nitunga, Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, a souhaité une chaleureuse bienvenue à la délégation tanzanienne.

Il a souligné que cette Commission n'est pas une simple formalité administrative, mais un moment solennel pour réaffirmer les liens indéfectibles d'amitié, de fraternité et de solidarité entre deux peuples frères.

Evoquant plusieurs Accords et Mémoires d'Entente qui lient les deux pays, il a lancé un appel fort à passer de la diplomatie des textes à la diplomatie des résultats. Pour Monsieur Nitunga, l'heure est à la transformation économique et sociale conjointe, fondée sur des solutions endogènes africaines et le respect de la dignité des deux peuples. Il a invité les experts à des discussions franches, pragmatiques et fraternelles, afin que l'axe

stratégique Bujumbura-Dar-es-Salaam, corridor vital et poumon économique du Burundi, devienne un véritable axe de prospérité partagée.

A son tour, Monsieur Charles N. Kadonya, Secrétaire Permanent des Affaires Étrangères et de la Coopération Est-Africaine, a exprimé la profonde gratitude de son Gouvernement pour l'invitation et l'accueil chaleureux réservé à sa délégation depuis l'Aéroport International Melchior Ndadaye. Saluant le climat de paix, de stabilité et de développement visible à Bujumbura, il a réaffirmé l'attachement indéfectible de Dodoma au bon voisinage.

Monsieur Kadonya a rappelé que la coopération bilatérale repose sur un socle solide et fructueux, dont le commerce transitant par le port de Dar-es-Salaam est l'illustration la plus éloquente. Il a proposé une exploitation concertée des opportunités communes pour une croissance mutuellement bénéfique.

Les Hauts Fonctionnaires des deux pays ont travaillé en quatre groupes thématiques : Politique et Diplomatie où la Commission a recommandé l'institutionnalisation des réunions de bon voisinage, la simplification des permis de séjour, l'harmonisation des procédures douanières et la facilitation du commerce transfrontalier. Elle a également encouragé la promotion du Kiswahili comme langue de travail pour le commerce et l'intégration.

L'autre point portait sur Paix et Sécurité : Les deux parties ont réaffirmé leur engagement à maintenir la paix, la sécurité et la stabilité le long de la frontière commune. Elles ont convenu de renforcer la lutte contre la criminalité transnationale par le partage de renseignements, de faciliter le rapatriement volontaire, digne et durable des réfugiés et d'améliorer les services de santé transfrontaliers.

Concernant l'Économie, Infrastructures, Transport et Commerce, les discussions ont porté sur les projets structurants, visant la construction du chemin de fer à écartement standard et la construction et la protection du pont sur la rivière Malagarazi et la modernisation des postes frontières.

Pour les Affaires Sociales et Développement Humain, l'accent a été mis sur la reconnaissance mutuelle, la mobilité académique et la coopération culturelle.

Au cours de la réunion, la Commission a fait un constat partagé que, malgré une volonté politique au beau fixe et un arsenal juridique riche de plus de trente instruments, la mise en œuvre reste faible. Pour y remédier, la partie burundaise a proposé une innovation de méthode, celle d'adoption d'un Plan de Mise en œuvre opérationnel, avec calendrier précis, indicateurs mesurables et points focaux sectoriels, ainsi que la multiplication des réunions techniques de suivi. La Commission a souligné la nécessité pour les ministères sectoriels d'assurer une coordination efficace pour l'exécution du Plan d'Action convenu.

À l'issue des travaux des Hauts Fonctionnaires, les projets de documents notamment le projet de Procès-Verbal, le projet d'Accords et de Mémoire d'Entente ont été soumis à la Session Ministérielle pour validation et signature.



Cela a été illustré par l'engagement des deux Ministres, S.E. Monsieur l'Ambassadeur Edouard Bizimana, Ministre des

Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement et S.E. Monsieur Mahmoud Thabit Kombo, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Est-Africaine, de transformer les textes en actions.

C'est dans cette perspective qu'ils ont réitéré l'engagement des deux peuples de travailler sur le plan de la Communauté Est-Africaine, de l'Union Africaine et d'autres Organisations Internationales pour la promotion de la paix et de la sécurité. Ils ont également réaffirmé leur engagement à faire avancer ce qui a été décidé par les Hauts Fonctionnaires burundais et tanzaniens et à se soutenir mutuellement dans la lutte contre les crimes.



Les deux Ministres ont terminé par la signature de plusieurs Accords et Mémoires d'Entente entre les deux pays. (MAEIRCD)

Entretien entre le Ministre burundais Édouard Bizimana et son homologue tanzanien Mahmoud Thabit Kombo



Le 30 septembre 2026, le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement de la République du Burundi, Son Excellence l'Ambassadeur Édouard Bizimana, a accordé une audience à une délégation conduite par Son Excellence Mahmoud Thabit Kombo, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération est-africaine de la République-Unie de Tanzanie.

Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre de la clôture des travaux de la 7ème Session de la Commission mixte permanente de coopération entre la République du Burundi et la République-Unie de Tanzanie, qui ont réuni, durant deux jours, les experts des deux pays autour des questions d'intérêt commun.

À l'entame des échanges, Son Excellence Édouard Bizimana a souhaité la bienvenue à la délégation tanzanienne et a souligné que cette audience marquait l'aboutissement des travaux techniques menés par les experts burundais et tanzaniens, témoignant ainsi de la vitalité des relations de coopération entre les deux États.

Prenant la parole, Son Excellence Mahmoud Thabit Kombo a exprimé sa profonde satisfaction pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé, ainsi qu'à sa délégation, dès son arrivée à l'Aéroport international Melchior Ndadaye. Il a indiqué être particulièrement honoré d'effectuer sa première visite officielle au Burundi et a salué la qualité exceptionnelle des relations historiques d'amitié et de coopération qui unissent les deux pays.

Le Chef de la diplomatie tanzanienne a également mis en exergue le caractère fraternel des liens entre les

peuples burundais et tanzanien, soulignant que le Burundi a toujours été un voisin exemplaire, animé d'un profond esprit de solidarité et d'humanisme. Abordant les principaux points ayant motivé sa visite, Son Excellence Mahmoud Thabit Kombo a indiqué être porteur d'un message de reconnaissance de Son Excellence Madame Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République-Unie de Tanzanie. Ce message visait à remercier la famille présidentielle burundaise pour la visite de solidarité effectuée en Tanzanie à l'occasion du deuil national consécutif à la disparition de l'époux de la Cheffe de l'État tanzanien. Selon lui, ce geste a profondément touché le peuple tanzanien.

Les deux Ministres ont également examiné la question relative à certains ressortissants burundais se trouvant en situation irrégulière sur le territoire tanzanien. À cet effet, ils sont convenus de la mise en place d'un comité conjoint chargé d'étudier cette problématique de manière approfondie et de proposer des solutions durables. Les deux parties ont notamment souligné l'importance d'intégrer dans ce mécanisme les services compétents en matière de migration afin d'identifier les voies légales susceptibles de permettre aux personnes concernées de résider et de travailler régulièrement en Tanzanie.

Par ailleurs, Son Excellence Mahmoud Thabit Kombo a évoqué les perspectives de mise en œuvre de projets économiques conjoints dans les zones frontalières, susceptibles de générer des bénéfices mutuels et de contribuer au développement socio-économique des populations des deux pays.

Les échanges ont également porté sur l'inauguration du barrage hydroélectrique régional de Rusumo. À ce sujet, Son Excellence Édouard Bizimana a assuré son homologue de son engagement à suivre ce dossier en étroite collaboration avec les services compétents et le Protocole de la Plus Haute Autorité du Burundi.

Au terme de leurs entretiens, les deux personnalités se sont félicitées de l'excellence des relations bilatérales entre le Burundi et la Tanzanie et ont réaffirmé leur volonté commune de poursuivre leurs efforts en vue de consolider davantage les liens d'amitié, de solidarité et de coopération qui unissent les deux pays au bénéfice de leurs peuples respectifs. (MAEIRCD)

Entretien avec le Délégué Permanent de l'Estonie auprès de l'UNESCO



Le 29 septembre 2026, Son Excellence Monsieur Jüri Seilenthal, Délégué Permanent de l'Estonie auprès de l'UNESCO a effectué une visite de courtoisie auprès de Son Excellence Madame Spès-Caritas NJE-BARIKANUYE, Ambassadeur

et Déléguée Permanente du Burundi auprès de l'UNESCO.

Leurs échanges ont porté sur le Programme Régional de renforcement des capacités destinées aux 15 parties africaine en situation de non-conformité. (Ambassade du Burundi à Paris)

Burundi-Infrastructures routières : Tarifs des contributions au pavage des routes



Le mardi 29 septembre 2026, le Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des

Transports et de l'Équipement Ir Egide Nijimbere, a rendu publics les tarifs de contribution des citoyens pour les travaux de pavage dans leurs quartiers.

Le Ministre Nijimbere a indiqué que tout propriétaire d'une maison ou d'une parcelle située le long d'une route devra contribuer à hauteur de 61.773 FBu par mètre carré. Il a annoncé que le calcul se fera en fonction de la longueur de la parcelle longeant la route, multipliée par trois mètres correspondant à la partie de la route à prendre en charge par chaque riverain. Il a précisé qu'un citoyen dont la parcelle longe la route sur une longueur de 10 mètres devra payer pour une superficie de 30 mètres carrés, soit : $10 \text{ m} \times 3 \text{ m} \times 61\,773 \text{ FBu} = 1\,853\,190 \text{ FBu}$.

La partie située de l'autre côté de la route sera prise en charge par le propriétaire concerné, selon le même mode de calcul. Pour une parcelle de 20 mètres, la contribution sera de $20 \text{ m} \times 3 \text{ m} \times 61\,773 \text{ FBu} = 3\,706\,380 \text{ FBu}$. Pour une parcelle de 30 mètres, elle s'élèvera à $30 \text{ m} \times 3 \text{ m} \times 61\,773 \text{ FBu} = 5\,559\,570 \text{ FBu}$.

Ir Egide Nijimbere a expliqué que chaque quartier disposera d'un comité, et que chaque route sera également dotée de son propre comité. Un compte bancaire sera ouvert au niveau du quartier, ainsi

qu'un sous-compte destiné à recueillir les contributions des habitants du quartier d'une route donnée, chacun payant selon les calculs correspondant à sa parcelle. Trois personnes seront également désignées sur chaque avenue pour assurer le suivi de l'utilisation des fonds collectés. Les travaux pourront commencer lorsque les contributions auront atteint un montant jugé suffisant, correspondant au minimum à la contribution nécessaire pour une avenue d'une longueur de 300 mètres. Les responsables chargés de la collecte, en collaboration avec les autorités administratives, feront ensuite appel aux techniciens du Ministère, afin que ceux-ci fournissent l'accompagnement technique, les équipements et les compétences nécessaires au démarrage des travaux.

Le Ministre a précisé que les fonds destinés aux travaux ne pourront être débloqués qu'après validation par le comité de l'avenue, à travers les trois personnes désignées pour assurer le suivi. Selon le Ministre Ir Egide Nijimbere, les 61 773 FBu par mètre carré constituent une contribution des citoyens. L'Etat prendra en charge une autre partie à travers la mise à disposition des engins et, si nécessaire, la construction des ponts et des caniveaux.

Afin de réaliser les travaux à un coût abordable, les autorités administratives sont appelées à collaborer avec les techniciens pour identifier les zones où peuvent être trouvés les matériaux nécessaires à la construction, notamment le sable, les pierres, le gravier et autres matériaux.

Les 42 Communes du pays sont appelées à proposer une ou plusieurs avenues sur lesquelles les travaux pourront commencer au plus tard en novembre 2026, et chaque avenue proposée devra avoir une longueur d'au moins 300 mètres. (RTNB)

**Ministère des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Regionale et de la
Coopération au Développement**

**Département de la Communica-
tion**

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi